

attendit jusqu'à minuit et déclara sa session close. Le jury fut alors déchargé par la seule opération de la loi et le prisonnier reconduit en prison.

L'autorité présumait que les passions pourraient jouer un grand rôle dans la fin de ce procès important; elle pensait qu'on profiterait de l'heure avancée où les pénibles débats devaient se terminer pour se porter à quelques excès, et c'était assez pour éveiller toute sa sollicitude à conserver l'ordre public. Des précautions sages avaient été prises pour réprimer un mouvement et l'empêcher de devenir un vaste incendie. Deux compagnies de grenadiers-gardes stationnaient dans la rue Notre-Dame, vis-à-vis le marché, depuis 10 heures du soir; les armes étaient en faisceau, mais cet appareil militaire faisait comprendre que force ne manquerait pas à la loi. Le 24^e régiment était sous les armes, dans la cour de la caserne qui touche au palais de justice; un fort détachement de la police se trouvait réuni dans ses différentes stations, et des patrouilles de ces gardiens de la paix publique sillonnaient les rues avoisinantes; les connétables spéciaux étaient au grand complet, pour la garde de la salle d'audience, ainsi que pour celle du jury, et même celle du prisonnier.

Des 10 heures du soir, différents groupes se promenaient aux abords de la cour et des figures assez sinistres annonçaient de mauvaises dispositions; cependant, tout était paisible, et l'on n'entendait, de loin en loin, que des sifflements qui paraissaient être poussés comme signes de ralliement. Quelques cris se faisaient entendre du côté de la fenêtre du palais qu'on savait être celui de la chambre de délibérations du jury.

Vers onze heures, la salle d'audience commença à s'illuminer et le monde entra en foule. Lorsqu'on vit que toute la salle était pleine, on eut la précaution de garder les grilles et d'empêcher de passer afin que la cour et tout le bâtiment fussent libre, car il eût été impossible de porter remède au mal, si l'encombrement de tout cet espace eût été effectué.

Lors de l'arrivée du prisonnier et de son entrée dans son banc, des murmures et des sifflets se firent entendre; mais un grand nombre de voix s'élevant élevés pour obtenir le silence, l'ordre se rétablit de suite.

La cour, comme nous l'avons dit, entra sur le banc à onze heures et demie. Il n'y avait que les hon. juges Rolland et Gale.

Lors de l'introduction du jury et de l'annonce de son discours, de nouveaux murmures et des sifflets se firent entendre, mais ils furent de suite comprimés.

Au moment où la cour déclarait sa session close et ses pouvoirs expirés, d'autres sifflets partirent, mais furent encore arrêtés promptement, car le respect envers les juges n'était pas sans doute éteint parmi ceux qui préludaient à d'autres exploits.

A peine les juges furent-ils descendus du banc, qu'un cri sauvage se fit entendre et qu'un parti d'individus s'élança sur le banc du

jury, pour frapper ceux qui le composaient et que l'on présumait n'avoir point voté selon ces vœux. Un encrier de plomb fut lancé et alla frapper la tête de l'un des jurés, auquel il fit une blessure; le *Herald* dit que cet encrier était destiné à M. Atwater, et nous l'en croyons sur parole, car il doit en savoir quelque chose. Des bâtons furent levés, des cris de meurtre se firent entendre, et pendant quelque temps ce fut une horrible confusion! Le courage et la détermination des connétables servit efficacement à protéger les jurés, dont la plupart se réfugièrent où ils purent. Nous entendîmes crier après M. Walker, que quelques confrères avaient heureusement entraîné hors de l'enceinte; et cet acharnement nous parut extraordinaire, car le ministère de l'avocat est un sacerdoce qu'il doit exercer envers qui que ce soit, et qui doit être respecté, dans quelques rangs qu'il s'exprime. On n'ignore pas sans doute que si l'accusé se trouve sans défenseur, la cour doit lui en nommer un, et que l'avocat désigné ne peut désertir sa mission.

La force publique parvint cependant à faire évacuer la salle, et la disparition des objets de la rage des assaillants contribua peut-être plus que toute autre chose à les engager à la retraite.

Tandis ce temps on s'était élancé sur le prisonnier, qui eut éprouvé le sort le plus affreux sans la détermination de ses gardiens, et de quelques autres personnes, pour empêcher un crime; cependant l'attaque ne fut pas la plus forte de son côté; sans doute que les confédérés, dans la salle, s'en reposaient, à son égard, sur ceux du dehors, car ils s'étaient probablement chargés du jury. Dans la rue, des groupes nombreux s'étaient formés, et l'officier commandant l'escorte crut convenable de s'adresser à cette foule pour l'engager à se retirer; on lui répondit en bon anglais, qu'on n'était plus sous le régime militaire et qu'on avait droit à faire ce qu'on voudrait, ou quelque chose de semblable. Au moment où la voiture qui renfermait le prisonnier partit, la foule se porta en avant; l'officier lança son cheval sur ces mutins et distribua, à droite et à gauche, des coups de plats de sabre; les hussars imitèrent son exemple, en sorte que les confédérés trouvant la rue Notre-Dame barrée par les grenadiers gardes, fuirent par le marché neuf. Une grande partie d'entre eux se dirigea par la rue St. Paul, vers la rue Bon Secours, afin d'intercepter la voiture au passage, mais les chevaux avaient pris le galop et le prisonnier était déjà réintégré en sûreté dans sa cellule, avant que ces affamés de justice populaire fussent arrivés à moitié chemin.

MM. Maybell et Fraser, qu'on considérait comme ayant tenu pour la condamnation furent portés en triomphe chez eux, malgré toutes leurs prières de leur épargner une semblable ovation; un dîner avait été préparé pour eux; mais ces messieurs finirent par s'en exempter, en rappelant qu'ils avaient rempli un devoir de conscience, qui serait dénaturé et considéré comme un acte d'esprit de parti, s'ils cédaient